

MANDATÉ : Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

No de dossier : A5GT2013-028

1. Date, événement et lieu	2. Origine	3. Objet
<p>2013-12-03 (RRVQ ch. P-4) (LAU)</p> <p>Centre de loisirs Odilon-Blanchette</p> <p>Consultation RRVQ ch. P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation LAU <input type="checkbox"/></p>	<p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>Approbation du projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53021Ra et 53148Ra », R.C.A.5V.Q. 97. Le projet vise à permettre le développement du site du Parc de la Chute-Montmorency à l'image du dernier plan de mise en valeur (2012-2017) en y autorisant les activités récréatives de natures locale et régionale.</p>

4. Présences
<p>Membres avec droit de vote : Mesdames Micheline Boutin, Louise Côté, Claudette Genest et Yelitza Rojas, ainsi que messieurs Carl Bouchard et Gaston Lebel.</p> <p>Membre sans droit de vote : Madame Julie Lemieux, conseillère municipale, district de la Chute-Montmorency.</p> <p>Personne-ressource : Madame Marie-France Pagé, conseillère en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Beauport.</p>

Demande d'opinion (RRVQ ch. P-4)

5. Options soumises au vote	6. Description des options												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A.</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>B.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>C.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	A.	6	B.	0	C.	0	Abstention	0	Total	6	<p>A. Recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53021Ra et 53148Ra », R.C.A.5V.Q. 97</p> <p>B. Statu quo.</p> <p>C. Autre option.</p>
Option	Nombre de votes												
A.	6												
B.	0												
C.	0												
Abstention	0												
Total	6												

7. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 17

Nombre d'intervenants : 4

Questions :

- Un citoyen demande si l'avenue Grégoire est dans une zone contiguë à la zone concernée par le projet de modification. M^{me} Marie-France Pagé répond que oui.
- M. Michel Fortier demande des précisions sur les usages de type R2 et R3. M^{me} Pagé répond que la modification permet d'ajouter ces groupes d'usages dans les zones concernées identifiées sur la carte. Ainsi, on ajoute les équipements récréatifs extérieurs de proximité (R2), tels une patinoire extérieure et les équipements récréatifs extérieurs régionaux (R3), tels une tyrolienne. Cela permet à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) de développer l'offre de services touristiques.
- M^{me} Marie-Pierre Lafitte, demande des précisions sur les projets de la Sépaq. En l'absence de représentant de la Sépaq M. Fortier, ancien président du conseil de quartier, mentionne que ces projets de développement touristique sont en continuité avec ce qui est demandé par les citoyens depuis plusieurs années, soit de développer l'offre de services afin d'attirer plus de touristes et de participer au développement économique du quartier en rendant secteur intéressant pour les commerces de proximité. M^{me} Julie Lemieux ajoute que la Sépaq prévoit un tunnel qui passerait derrière la Chute, comme cela existe aux Chutes Niagara.
- M. André Appleman demande si la modification à la réglementation affectera le territoire qui appartient à la Sépaq. M^{me} Marie-France Pagé répond que non.

Commentaires :

- M. Michel Fortier appuie le projet de tyrolienne ainsi que les autres investissements, qui devrait favoriser selon lui le développement économique du quartier et permettre une rétention des visiteurs de la Chute Montmorency.
- M. Paul-André Blouin témoigne de sa satisfaction du projet. Il considère que cela ouvre la porte à des réalisations palpables et que cela est une bonne affaire pour le quartier.

8. Questions et commentaires du mandaté

Questions :

- M^{me} Louise Côté demande si le terrain de la Sépaq sera clôturé. M^{me} Marie-France Pagé répond que cela est à la discrétion de la Sépaq et ne fait pas l'objet de la présente modification au règlement d'urbanisme.
- M^{me} Yelitza Rojas demande quels sont les avantages et désavantages de ce type de changement de zonage. M^{me} Marie-France Pagé répond que cela permet le développement touristique régional, par l'ajout de certaines activités telles qu'une tyrolienne.

Commentaires :

- M. Carl Bouchard fait part de son étonnement quant au fait que les investissements de la Sépaq aient été annoncés dans le journal avant que le conseil de quartier ne se soit prononcé sur le projet. M^{me} Julie Lemieux mentionne que cela fait sans doute partie de la stratégie de communication de la Sépaq qui a voulu bénéficier de la présence de la première ministre pour faire une annonce. M. Michel Fortier mentionne que les citoyens ont été consultés dans le passé, car cela a été discuté lors de l'élaboration du plan directeur de quartier.

9. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Beauport la recommandation du conseil de quartier.

10. Recommandation spécifique du mandaté

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de Beauport :

D'approuver le projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53021Ra et 53148Ra », R.C.A.5V.Q. 97

Approuvé par

Préparé par


Gaston Lebel
Président
Conseil de quartier des Chutes-Montmorency


Marie Lagier
Conseillère en consultations publiques
Arrondissement de Beauport

Date : 6 décembre

Date : 6 décembre 2013